



Société anglaise de formation en france

Par **cogitoergopecco**, le **04/04/2011 à 15:34**

Bonjour, rnJe dirige une société Anglaise, siège à Londres, mais qui fournis la formation professionnelle en France. Je voudrais savoir 3 choses, car l'URSAFF ne m'a pas beaucoup aidé...Merci d'avance de vos renseignements...rnrn1) Sans bureau en France, (nous faisons la formations au sein des bureaux de nos clients) et les formateurs sont Auto Entrepreneurs, donc pas salariés, factures en livres sterling, reçu dans un compte anglais...est-ce que la société fait parti d'aucun impot Francais, ou seulement en Angleterre?rn2) Est ce qu'elle a le droit d'avoir un numero de déclaration d'activité pour avoir le droit de fournir la formation pour le DIF (pour l'avoir, elle doit fournir un numero SIRET)rn3) L'URSAFF vient de me dire que c'est interdit pour moi d'etre gérante d'une société Anglaise et d'etre Auto-Entrepreneur en France au meme temps...est ce que c'est vrai (?!)rnMerci!